



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 22 AOUT.

On lit dans le *Courier* :
Les dissentiments continuels qui existent entre la chambre des communes et celle des lords et entre cette dernière chambre et les ministres, dissentiments qui n'ont pas cessé un instant depuis 1830, si ce n'est pendant le court intervalle du ministère de sir Robert Peel, ont fait peser à une réforme de la chambre des lords. Les ministres se sont déclarés contraires à une semblable réforme, mais ils ne peuvent rien contre les événements et les opinions du peuple. Déjà huit pétitions contenant 7185 signatures ont été adressées à la chambre des communes pour réclamer la réforme de la chambre des lords, et il est probable que le nombre des pétitions pour cette réforme augmentera considérablement durant la session prochaine.

La question maintenant soumise au peuple britannique, et qu'il aura à décider pendant l'intervalle de la réunion du parlement, c'est la réforme de la pairie. Il s'agit de savoir si les mesures de la législation et du gouvernement seront toujours paralysées par le conflit éternel des deux chambres, ou si la pairie sera réformée. Beaucoup de bien a été fait pendant la session législative, et il est certain que l'attente n'a été trompée que par la chambre des lords.

— Le *Globe* partage l'avis du *Courier* sur la nécessité d'une réforme de la chambre des lords. Il croit que cette question sera décidée pendant la session prochaine du parlement.

— Le *Morning-Herald* annonce que le président de la chambre des communes a l'intention de résigner ses fonctions.

FRANCE. — PARIS, 23 AOUT.

On parle d'une découverte qui amènerait une grande amélioration dans le sort du soldat et réagirait sur la population pauvre.

Voici le fait : Un pharmacien de Lyon a découvert un procédé au moyen duquel le pain du soldat serait blanc, sans que la ration (une livre et demie) changeât de prix (7 c. 1/2). Ce pharmacien a proposé de livrer son secret au gouvernement. On l'a fait venir à Paris pour savoir en quoi consistait son procédé. Il l'a livré, sous la foi du serment, à une commission médicale et chimique, qui n'a trouvé aucune objection à faire; ensuite on l'a essayé. En présence de M. le comte Boissy d'Anglas, directeur de l'administration de la guerre, du directeur de la manutention des vivres et de l'auteur du procédé, la farine a été pétrie, le pain a été cuit et livré à l'examen. On assure qu'il réunit toutes les qualités désirables, qu'il est très-bon et très-agréable au goût. Enfin, le succès de l'expérience est tel que l'on parle d'une forte récompense à allouer à l'auteur du procédé pour lui acheter son secret. L'allocation de cette prime doit être proposée aux chambres dans la prochaine session.

Ces renseignements nous viennent de bonne source et nous pouvons en garantir l'authenticité. (La France.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a enfin reçu aujourd'hui par un courrier parti le 16 de Madrid, les détails circonstanciés de tous les événements qui ont suivi la révolution de la Granja et amené le changement du ministère espagnol. Ces événements sont graves et déplorables. Le sang a coulé; le brave général Quesada, reconnu

le 15, à deux lieues de Madrid, par des gardes nationaux, a été massacré; tous les membres de l'ancien ministère sont en fuite ou cachés; la populace demande leurs têtes, et, pour tout dire en un mot, Madrid est le théâtre d'une effrayante réaction contre tous les hommes qui ont essayé, dans ces derniers temps, d'y maintenir l'ordre, et d'y défendre les faibles restes du pouvoir royal. La constitution de 1812 porte déjà ses fruits.

Quand la révolte militaire, qui avait imposé à la régente l'acceptation provisoire de cette constitution révolutionnaire, dans la nuit du 12 au 13, fut connue à Madrid quelques heures après, il s'y manifesta aussitôt une grande agitation, et la populace se mit à parcourir les rues en criant vive la constitution! Nous ignorons quelle part a pu prendre à ces désordres la garde nationale, dont le désarmement n'était pas encore opéré; mais il est à croire que dès le premier moment la terreur s'est emparée des esprits, et que la garnison elle-même, travaillée sans doute comme celle de Saint-Ildefonso par les sociétés secrètes, a senti faillir les bonnes dispositions dans lesquelles l'avait maintenue l'énergie du général Quesada.

Le 14 au matin, pendant que le ministre de la guerre, don Santiago Mendez Vigo, était à Saint-Ildefonso auprès de la reine, un engagement eut lieu entre quelques gardes nationaux et un bataillon d'infanterie de ligne. Quelques hommes furent blessés de part et d'autre; mais ce commencement de guerre civile n'eut pas d'autres suites, et il paraît qu'au même moment divers corps de la garnison fraternisaient avec le peuple. Cependant l'effervescence générale croissait dans Madrid, et la journée du 15 aurait pu être sanglante si le ministre de la guerre n'était pas revenu de la résidence royale avec les ordonnances de la reine qui nommaient un nouveau ministre.

Excepté une lettre de Madrid, du 16, que nous donnons plus loin, et qui représente la capitale de l'Espagne comme livrée au terrorisme, nous n'avons sur ces tristes événements que des récits passionnés et empreints de l'exaltation révolutionnaire qu'ils ont réveillés. La censure n'existe plus il est vrai, mais il n'y a pas aujourd'hui à Madrid un seul journal qui osât prendre le parti du dernier ministère, et faire entendre à la populace, au milieu d'un pareil déchaînement des passions anarchiques, un langage sévère et de sages conseils.

Voici ce qu'on écrit de Madrid à la date du 16 août :

Nos communications avec la Granja sont entourées d'un tel mystère, et si lentes d'ailleurs, que cette capitale, effrayée par tous les excès commis depuis deux jours, serait presque tentée de croire qu'en ce moment il n'y a plus en Espagne d'autorité royale. L'influence dominante est celle du terrorisme, appuyée sur l'élément militaire. Il est certain pour tous que la Reine, intimidée par les cris de mort d'une soldatesque en proie à l'ivresse la plus brutale, a été forcée d'abdiquer en quelque sorte momentanément son pouvoir souverain. Quelques soldats, instrumens aveugles et menaçans des sociétés secrètes, ont décliné à coups d'épée le pacte constitutionnel, nous disons plus, le pacte social. La Constitution de 1812, en vertu d'un décret royal arraché à notre souveraine plutôt qu'accordé par elle, doit être aujourd'hui l'objet d'une sorte de culte. On prêterait serment à cette Constitution, et demain la Reine, amenée de la Granja par la troupe, qui l'obéit, entrera dans sa capitale, où va s'établir un terrorisme hideux.

Déjà toutes les personnes attachées au ministère Isturitz ou connues par la modération de leur opinion, ont été forcées, pour échapper aux outrages ou aux coups des assassins salariés, de quitter Madrid ou de s'y tenir soigneusement cachées. Plus de sécurité pour les citoyens : Quesada a été massacré hier à deux lieues de la capitale par des gardes nationaux qui ont tiré cette cruelle vengeance de son sévère ordre du jour; il a été lâchement fusillé par des meurtriers revêtus de l'uniforme de la milice urbaine. M. Isturitz et ses collègues auraient partagé le même sort si de généreux amis ne leur avaient assuré des retraites impénétrables. Tous les fonctionnaires de l'Etat ayant fait partie de l'ancien gouvernement ont déserté Madrid; on croirait qu'ils ne sont pas remplacés. Quel ministère pourrait, au milieu de cette effervescence populaire, de cette sanglante réaction, maintenir intact le dépôt de l'ordre public. On ne croit pas à l'existence du nouveau cabinet, impuissant dès sa naissance, et incapable de réprimer cette soif de vengeances particulières qui paraît s'être emparée d'une partie de la population. L'émeute lève fièrement la tête et, les pieds dans le sang, elle s'apprête à dicter des lois. Dans les rues, les groupes les plus menaçans circulent librement; le désordre est partout; l'autorité seule ne paraît pas. Cet état de choses trop violent ne peut durer.

La bande de Basilio, maîtresse de la route d'Arragon, complique encore les embarras, augmente les inquiétudes. Depuis six jours, rien de France, rien d'Arragon. Quelle situation!

On assure que le général Espartero, après avoir mis en déroute la bande de Gomez, a pris aux factieux 9 millions de réaux et une assez grande quantité de vaiselle d'or et d'argent.

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 août (trois heures). — La liquidation du jour n'avait pas arrêté le premier élan de hausse donné par la cote de Londres. Au Lloyd l'actif a été traité à 31 1/4, ce prix n'a pu se soutenir; il est tombé à 30 1/2 argent pendant la bourse, quelques petites parties au comptant ont été achetées à 30 5/8.

Après la cote, l'actif reste 30 5/8 argent.

Anvers, (2 heures). — Ardoin 30 1/2.
Amsterdam, 24 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 5/8 1/16 5/8, 5 pour cent 102 7/8 103 102 7/8, billets de chance 24 24 1/16 24, syndicat 97 5/8 3/4 5/8, société de commerce 184 1/2 185 1/2; Ardoin pièces de 85 liv. 31 1/8 3/8 5/16, grosses pièces 30 13/16 7/8, passive 10; brésiliens 87 7/8.

Londres, 23 août (quatre heures). — Notre bourse a eu une bonne tenue malgré l'absence de nouvelles importantes. Les fonds espagnols se sont encore améliorés, les portugais étaient plus volus. Consolidés 91 1/8 à 1/4; belges 103 3/4, hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4 à 7/8, 5 p. c. 104 1/4 à 1/2; espagnoles active au comptant 31 1/2 32 1/8 31 7/8 32 3/8 1/4 33 3/8 31 3/4 33 à 32 1/4 (hausse 3/4), au 31 courant 31 1/2 32 1/4 31 7/8 32 5/8 1/4 31 3/8 33 1/2 5/8 32 3/2 5/8 33 3/4 1/8 à 1/4 (hausse 3/4), passive 9 5/8 7/8 10 1/4 à 9 3/4 (hausse 1/8) différée 13 3/4 5/8 + 13 3/4 1/4 1/8 à 13 3/4 (hausse 1/4); portugais 5 p. c. 74 7/8 74 7/2 44 à 1/2 (hausse 3/8), 3 p. c. 45 3/4 46 à 44 7/8 (baisse 5/8).

Le général Nypels, chef du personnel de la guerre, est nommé aide-de-camp du roi. L'emploi du personnel est supprimé.

— Le droit d'enregistrement à percevoir sur la somme de

de choses, et, remontant, par une conséquence naturelle, des effets à la cause qui les a produits, en déduire des leçons utiles pour l'économie sociale. Il faudrait toute une vie pour suivre l'enchaînement d'un semblable travail, même en le renfermant dans un petit cercle; aussi n'avons nous pas l'intention de l'entreprendre. Toutefois, nous croyons devoir émettre quelques considérations sur cette importante matière. Nous suivrons en cela le plan même de l'ouvrage publié par le gouvernement, et nous examinerons d'abord ce qui concerne l'état physique du pays. Ce cadre comprend quatre sections ainsi désignées: 1° étendue et division territoriales; 2° agriculture; 3° population; 4° régime sanitaire.

Pour ce qui regarde la première section, celle qui traite de l'étendue et de la division territoriales, nous voyons que la Belgique comprend 3,420,570 hectares, formant 6,577,610 parcelles: ce qui donne une moyenne de 0,52 hectares, ou un peu plus d'un demi hectare par parcelle. Il y a en France 52,570,269 hectares divisés en 23,360,338 parcelles: ce qui donne une moyenne de 0,39 hectares ou un peu plus d'un tiers d'hectare par parcelle. Il suit de là qu'il y a en France plus de division, si ce n'est précisément dans les propriétés, du moins dans la culture; et c'est là un grand avantage. Sous presque tous les autres rapports la supériorité appartient à la Belgique. Ainsi pour ce qui est de la proportion entre les terres cultivées et les terres incultes, nous trouvons que, en admettant d'abord les chiffres officiels du cadastre pour les provinces de Brabant, d'Anvers, de Hainaut, de Liège, de Namur, et pour les deux Flandres, savoir: 144,470 hectares; et ensuite pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg, le chiffre approximatif inscrit dans l'annuaire, en le réduisant pour le mettre en rapport avec les données statistiques du gouvernement, savoir: pour le Limbourg 107,000, pour le Luxembourg 160,000 hectares, il y a en Belgique 381,470 hectares de terres incultes sur 3,420,570 hectares de superficie, ce qui représente à peu près un dixième. En France, sur 52,570,269 hectares de superficie, il y a 9,009,000 hectares de terres incultes, par conséquent

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

ÉTAT PHYSIQUE.

Il est bon que les peuples comptent de temps en temps avec eux-mêmes, qu'ils examinent avec une scrupuleuse sollicitude la situation de leurs affaires, qu'ils sachent si leur fortune est en voie de prospérité, ou si elle marche vers sa décadence. Cette investigation ne doit pas se borner aux seuls intérêts matériels, car le bilan d'une nation ne s'établit pas comme celui d'un particulier: la richesse individuelle peut n'avoir qu'un seul élément, la richesse publique en a mille, qui, tout en concourant à un même but, sont de nature essentiellement diverses. Un homme est riche avec de l'or; un peuple est pauvre s'il n'a que cela, s'il ne possède en outre ces biens immatériels qui, venant des sources les plus pures, de l'âme et de l'intelligence, constituent le trésor moral, c'est-à-dire le plus précieux trésor des sociétés humaines. C'est donc sous ces différents points de vue qu'il convient à un peuple de considérer son existence, s'il veut faire fructifier toutes les branches de sa fortune, raviver celles qui sont languissantes, empêcher que la sève ne les abandonne les unes après les autres.

Il n'y a pas longtemps que l'on a pris ce soin tout à fait à cœur. Dans les siècles précédens on avait bien recueilli et publié des documents sur la situation de plusieurs états, mais ces documents, puisés à des sources peu sûres, étaient incomplets, n'avaient, pour la plupart du moins, aucun caractère authentique, et par cela même n'étaient pas de nature à fournir des leçons profitables. Dans notre siècle, où les idées éminemment positives étendent de plus en plus leur domination, on d'ailleurs en ce qui concerne les royaumes constitutionnels, les actes de l'administration gouvernementale ne sauraient guères être occultés, on devait nécessairement établir d'une manière bien précise la vraie position de la fortune nationale, et livrer ces documents à la publicité.

L'Angleterre a donné l'exemple: plusieurs fois des tableaux statis-

tiques propres à faire connaître d'une manière exacte, la situation exacte du royaume, ont été mis sous les yeux du Parlement. On l'a fait en France par imitation; on l'y eût fait sans cela. La dernière publication de ce genre est due aux soins de M. Duchâtel, qui certes n'avait pas besoin de recevoir une inspiration étrangère pour entreprendre une chose utile, et qui d'ailleurs, en imprimant à ce travail une direction régulière pour l'avenir, a rendu la tâche moins laborieuse, en même temps que les résultats doivent en être plus avantageux, si l'on continue avec une intelligente persévérance l'œuvre commencée sous son ministère. Pour la troisième fois, le gouvernement vient de faire publier des documents officiels statistiques sur la Belgique. C'était, à toutes les époques, une entreprise difficile en elle-même, parce que la chaîne des traditions politiques avait été plusieurs fois brisée chez nous, depuis bientôt un demi-siècle, mais elle était devenue en dernier lieu plus difficile encore, par suite de la révolution de septembre.

Aussi la nomenclature présentée n'est-elle pas aussi complète que l'on pourrait le désirer, si l'on ne faisait la part des circonstances (1). Le temps permettra de remédier à ce vice, et de remplir les lacunes qui existent; mais quand bien même ils resteraient ce qu'ils sont maintenant, ces documents n'en seraient pas moins très-précieux. Ce sont des espèces de jalons placés sur la route pour marquer l'espace que l'on a parcouru et indiquer la ligne que l'on doit suivre. Car il y a de bien grands enseignemens à puiser dans l'étude de ces tableaux statistiques, où l'on peut lire en chiffres l'histoire réelle d'un peuple. On pourrait sur ce thème écrire des volumes entiers, pleins de faits et

(1) Il y a même quelques erreurs et des imperfections qu'il eût été facile d'éviter. Ainsi, dans le tableau n° 4, page 23, nous voyons que la population de la Belgique était de 4,165,953 individus au 1^{er} janvier 1835; tandis que d'un autre côté, dans le tableau n° 6, page 37, nous lisons qu'elle n'était que de 4,154,922 à la même époque, et cette erreur n'est pas la seule.

7.495.634 fr. 69 au remboursement de laquelle le roi Guillaume vient d'être condamné par défaut, se monte à plus de deux cent vingt mille francs.

On lit dans le Mercure : L'administration de la Banque, se conformant aux mesures de la prudence imposées à toutes les institutions financières recevant des dépôts, a porté ses premiers soins vers la construction d'un local appelé Tour, où tout ce qu'il y a de précieux en valeurs, papiers, etc., est déposé chaque jour, avant la fermeture des bureaux. La précaution est poussée si loin à cet égard, qu'on ne laisse pas le chiffon le plus insignifiant dans les bureaux. La Tour construite sur les plans et sous la direction de M. F. Coppens, commissaire de la banque, est isolée de tous les autres bâtiments, établie avec des moyens préservatifs tels que tout le quartier, fût-il incendié et les débris enflammés jetés sur la Tour, que ce qu'elle renferme serait conservé intact; son entrée est close par des portes en fer ayant triples serrures; des gardiens y veillent nuit et jour. Nous pouvons donc rassurer le déposant craintif ainsi que tous les intéressés; la Tour de la banque de Belgique est incombustible, à l'abri de l'inondation, elle peut braver tout coup de main, elle résisterait à un siège régulier par la masse des briques et du fer employés à sa confection.

La rareté de la houille se fait encore plus sentir aujourd'hui à Bruxelles et dans les environs que lorsque nous l'avons signalée il y a peu de temps. L'augmentation du prix ne changerait rien à cette position, car la matière manque pour fournir aux besoins de l'industrie; il lui est devenu pour ainsi dire impossible de s'en procurer; cependant il est prouvé que l'extraction a triplé ses produits depuis moins de deux ans, qu'il n'y a point de réserve dans les grands dépôts voisins des houillères. La rareté de ce combustible indispensable doit donc être attribuée à la multiplication des établissements industriels de l'intérieur, à leur plus grande activité, et aux exportations en France qui suivent aussi le même progrès.

Voici la suite du programme des fêtes de septembre : Le 22 septembre, concert au Parc par le corps de musique de la garde civique; on y exécutera un pot pourri de M. Snel, sur l'Orgie, et d'autres motifs des Huguenots. Le 25 septembre, la Société de la Grande-Harmonie de Bruxelles exécutera, dans un concert qu'elle donnera au Parc, une grande fantaisie pour musique militaire par M. Snel, sur le choral, la chanson militaire, la romance, le chœur de la noce, le chœur des meuniers, la cavatine, la chanson huguenote et le final de l'opéra des Huguenots.

On annonce comme très-prochaine la souscription aux actions de la société en commandite de Librairie, Imprimerie et papeterie fondée par MM. Haumann et compagnie. C'est la banque de Belgique qui est chargée de la recevoir en commission.

LIÈGE, LE 26 AOUT.

L'esprit d'association paraît avoir pris en France une direction dangereuse sur laquelle la presse parisienne appelle l'attention publique. Elle fait remarquer toutefois que la vogue des spéculations, la manie des entreprises si l'on veut, est cependant un signe de la prospérité générale et de la confiance du pays dans l'ordre de choses qui le régit aujourd'hui. Ce n'était point en 1831, dit-elle, qu'il aurait été besoin de prémonir le public contre la fureur des spéculations. Toutefois il lui paraît urgent d'arrêter le débordement des associations.

Le Journal du Commerce avait déjà, il y a quelque temps, signalé, entre autres dangers, le fonds même des entreprises offertes au public dont bon nombre n'avaient selon lui, aucune base de succès, ne reposaient sur aucun fond réel; mais il attaquait surtout l'ignorance ou la mauvaise foi avec laquelle se trouvaient rédigés la plupart des statuts des associations nouvelles. La feuille que nous venons de citer, n'hésitait point à les dénoncer comme autant de pièges tendus aux capitalistes par de cupides traitants.

Le Journal des Débats s'est joint, ces jours derniers, au Journal du Commerce pour flétrir l'esprit d'agiotage qui exploite la crédulité parisienne.

Les différents articles que nous venons de rappeler, ont attiré l'attention, et ils pourraient réagir chez nous d'une manière fâcheuse. — Nous croyons donc devoir faire remarquer que la critique des journaux parisiens ne s'applique aucunement, au moins jusqu'ici, à ce qui se fait en Belgique. Nous avons certes toujours recommandé la prudence et les

plus de la sixième partie. Il est à remarquer en outre que chez nous on défie beaucoup plus que chez nos voisins, parce que notre agriculture est bien plus avancée que la leur et qu'elle peut se procurer des engrais avec beaucoup plus de facilité, à plus bas prix et en plus grande abondance. Un autre point très important est celui des routes et des canaux: ici encore l'avantage est entièrement en faveur de la Belgique.

Nous avons sur 3,420,570 hectares de superficie, en admettant un chiffre approximatif pour le Limbourg, et le Luxembourg, plus de 100,000 hectares de routes et de canaux; par conséquent un trentième du territoire. En France, même en y comprenant les places publiques et les rues, on trouve que 1,216,746 hectares de voies de toute sorte, c'est-à-dire un cinquième du territoire; si l'on réduisait ce chiffre à ce qui représente seulement les routes et les canaux, il n'y aurait plus guères qu'un sixième et peut-être moins pour résultat. Cette différence péjorative si grande le deviendra plus encore, par suite de toutes les constructions nouvelles qui s'exécutent ou se préparent de tous côtés dans notre pays.

Jusqu'ici nous n'avons pu comparer la Belgique avec elle-même. Nous avons bien montré qu'elle avait marché plus vite que la France dans la voie du progrès, nous eussions désiré pouvoir connaître aussi quelle avait été la part des temps divers, quelle avait été l'influence des années à l'égard de cette supériorité; car c'est en cela que réside la principale utilité des tableaux statistiques. Dans la section d'agriculture, les documents sont un peu moins incomplets sous ce rapport. Ainsi pour ce qui concerne les moutons, nous trouvons un état embrassant un espace de dix années, depuis 1816 jusqu'en 1825. Ce tableau nous enseigne que pendant ce laps de temps la nombre des bêtes à laine n'a cessé de diminuer. Il était de 969,610 en 1816, il n'était plus en 1825 que de 752,373.

Il est un peu plus grand depuis quelques années, mais il est loin d'être en rapport avec les besoins du pays, car nos manufactures emploient annuellement des laines étrangères pour plus de quatorze millions. Il y a certes en cela un grand encouragement pour élever ces moutons, et malheureusement le coup fatal porté à cette industrie, elle

investigations, aux détenteurs d'actions des nouvelles sociétés industrielles; mais nous devons dire cependant que les entreprises offertes aux capitalistes ont en Belgique un fond réel, reposent sur des capitaux, sur des richesses véritables, puisque ce sont des usines, des hauts-fourneaux, des houillères activés par de puissants capitaux. Nous savons qu'on s'est récrié souvent sur les prix d'acquisition, qui ont paru d'abord exorbitants. Ainsi des exploitations de mines qui semblaient avoir perdu de leur valeur, ont été achetées tout-à-coup pour des millions; d'autres mêmes, qui ne rapportaient, disait-on, aucun bénéfice à leurs propriétaires ont été également acquises à très-hauts prix. Mais, comme nous l'avons souvent expliqué, dans d'autres occasions, ces exploitations languissaient, par la raison même qu'elles n'étaient point activées par les capitaux nécessaires pour les rendre fructueuses. C'est ce qu'avaient fort bien senti les hommes intelligents et actifs qui ont lancé notre industrie dans les voies nouvelles où elle prospère aujourd'hui, et où leurs succès ont justifié toutes les espérances.

Nous le répétons donc, jusqu'ici les critiques des journaux français ne sont point applicables au pays, et si comme nous l'espérons, on ne tombe point dans l'exagération, si les succès légitimes n'entraînent point aux spéculations hasardeuses, l'esprit d'association n'aura porté chez nous que des fruits heureux.

Les dernières nouvelles d'Espagne sont déplorables. Le général Quesada a payé de sa vie son dévouement à la cause de la Reine. Obligé de fuir de Madrid, il a été reconnu et massacré à quelques lieues de cette ville, par des gardes nationaux. La terreur règne aujourd'hui dans la capitale de l'Espagne. (Voyez Paris.)

On nous écrit de Francfort, le 17 août:

La solution de la question du duché de Luxembourg, qui, depuis six ans, occupe les grandes puissances de l'Europe, vient, dit-on, d'avoir lieu dans les dernières séances de la Diète germanique. D'après la résolution de l'assemblée, la partie française du grand-duché de Luxembourg serait cédée à la Belgique, à condition que les parties du Limbourg que la Belgique doit abandonner en indemnité s'étant réunies au Luxembourg, feront partie du territoire de la Confédération; c'est aussi à cette condition que le duc de Nassau attacherait son consentement et celui de ses aînés. Reste maintenant à savoir si le roi des Pays-Bas consentira à ces arrangements, et voudra se désister des réclamations qu'il a opposées jusqu'à présent.

(J. des Débats.)

On nous rapporte qu'un grand malheur est arrivé avant-hier à Aix-la-Chapelle. M. le baron de Broich, de Moresnet, revenant de l'hippodrome dans sa voiture attelée de quatre jeunes chevaux, avec M^{me} son épouse et ses deux enfants, lorsqu'arrivé à proximité de la ville près d'un endroit où il existe un précipice assez profond, M. le baron fit arrêter son équipage, quelques affaires réclamant sa présence en ces lieux. Quelques instans après, l'un des chevaux s'étant emporté entraîna les autres avec lui et l'équipage a été lancé dans le précipice. M^{me} la baronne a été tuée sur le coup; les enfants ont été blessés, l'un des deux a le bras cassé; le conducteur qui n'avait pu retenir ses chevaux est également blessé. Des quatre chevaux l'un est mort, les autres sont grièvement blessés. Cet événement a causé la sensation la plus douloureuse à Aix-la-Chapelle.

(Journal de Ferviers.)

On écrit de Gand:

Un fait bien déplorable vient de se passer à la ménagerie de M. Martin. Dans l'après-dîner d'hier, un individu s'étant placé près de la cage des tigres, malgré la clôture des représentations et nonobstant les avertissements réitérés des assistants, a eu l'inconcevable imprudence de caresser, à plusieurs reprises, les pattes d'un tigre. Cet animal, reprenant le caractère féroce qu'on lui connaît, a saisi le poignet de l'infortuné et puis son bras. Sans l'arrivée et la présence d'esprit de M. Martin, cette partie de son corps aurait été dévorée infailliblement. Le malheureux a été transporté de suite à l'hôpital et l'on espère qu'on ne devra lui amputer que quelques doigts de la main. Il se nomme J. B. Vanderplaetsen et exerce la profession de tailleur, rue de la Longue-Monnaie.

Pendant le séjour du roi au camp, les batteries du 7^e à cheval des 1^{re} et 2^{de} montées, ont terminé quelques manœuvres par un tir à la cible. La précision connue de son artillerie a gagné de nouveaux droits aux éloges, sur 158 coups, 136 ont atteint le but. Ce résultat presque extraor-

dinaire a valu aux officiers et aux soldats les félicitations les plus vives du roi. Parmi les pièces qui ont concouru au tir, il y avait cependant un obusier court, arme dont le tir est fort incertain.

Le cible d'infanterie n'a pas offert de moins beaux résultats. Un sous-officier de partisans a mis huit balles sur dix dans une des lignes horizontales de la cible. L'adresse de ce bataillon de partisans, déjà vantée à bon droit, ne s'est pas démentie à cette nouvelle épreuve.

La baleine du major Kessels a été vendue pour 70.000 francs à une société d'Aix-la-Chapelle, qui en tirera parti en la montrant aux foires de Francfort, Leipzig et Berlin.

Le grand-duché d'Oldenbourg vient d'adhérer à l'association de douanes formée par le Hanovre et Brunswick, et cette adhésion doit avoir eu son effet le 1^{er} août.

Le traité d'accession, valable pour six ans, a été publié à Hanovre le 23 juillet.

Pour atténuer l'effet de l'introduction dans ses états du tarif hanovrien, plus élevé que le tarif oldenbourgeois, le grand-duc a rendu une ordonnance qui réduit d'un tiers les contributions foncières.

On écrit de Batavia:

Un jeune homme, de 18 à 19 ans, était éperdument amoureux de la demoiselle D... Celle-ci semblait répondre à cet amour et même, dit-on, on a trouvé des lettres dans lesquelles elle lui jurait une fidélité à toute épreuve, quand se présenta chez ses parents un particulier très-riche. L'argent séduisit la jeune fille, qui finit par épouser le dernier.

Le soir des noces, il y avait brillante réunion, quand, au milieu du bal, deux détonations se firent entendre, l'une suivant l'autre. On accourut de tous côtés. Le jeune homme avait assassiné son rival, et s'était ensuite brûlé la cervelle. On trouva sur lui ces mots: « Dans un bal, deux cadavres.

Il est intéressant de faire connaître d'une manière pratique comment en Prusse la nouvelle loi, sur les concessions des chemins de fer a été envisagée par les sociétés à constituer pour la construction des chemins de fer. Nous en avons un exemple récent à l'occasion d'une assemblée générale à Elberfeld pour la construction d'un chemin de fer de cette ville à Wissau. C'est une des sections du chemin de fer qui doit lier le Weser au Rhin. Toutes les objections à la loi précitée étaient subordonnées à la réputation de privilège que le département des postes pourrait réclamer, la société persistant dans le principe que cette administration aurait à payer pour la fréquentation de la route le péage général et commun à tout autre exploitant. Ensuite la société se proposait de négocier avec le gouvernement afin que le résultat net de 10 0/0 en faveur des actionnaires soit entendu indépendamment du fond de réserve. Ainsi, il fut espérer que le gouvernement prussien fera droit aux prétentions réellement modérées exprimées de la part des actionnaires et que bientôt on pourra prouver que malgré la nouvelle loi, jugée défavorablement d'abord l'esprit d'entreprise en Allemagne pour ces chemins de fer ne sera pas, mais qu'au contraire, il s'y livre dans des vues d'utilité générale.

RÉPONSE A L'UNION

SUR LES ENCOURAGEMENTS DONNÉS PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX BEUX ARTS A LIÈGE.

L'Union relève, avec une politesse à sa façon, la réponse que nous avions donnée à l'Indépendant sur les encouragements prodigués par M. le ministre de l'intérieur aux beaux arts en notre ville.

« Il est faux, dit-elle, que le ministre ait refusé tout subside à la ville de Liège pour son exposition. »

M. le ministre, il est vrai, a affecté, sur les sommes allouées pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, au chapitre XII du budget de l'intérieur pour 1836, et qui s'élevait à 304,400 francs, une bagatelle de 500 frs. à l'achat d'actions donnant droit à participer à une loterie. La spéculation de M. le ministre, formée dans l'intérêt du musée de l'état, n'a pas été tout à fait infructueuse.

Son avance, disons-nous, a été de 500 francs. Il a obtenu pour ce prix 150 numéros dans la loterie de actionsnaires.

Il a gagné d'abord le gros lot, qui est un joli tableau de genre de M. Henri De Coene, représentant une Répétition de musiciens ambulans, dont le prix fixé par l'artiste est de 800 francs.

M. le ministre a obtenu ensuite un autre tableau qui n'est pas sans mérite, représentant une Vue de l'Escart, par M.

succès de la population, on pourra s'en faire une idée, en comparant la population des villes principales de chaque province, à diverses époques.

Table with 2 columns: City and Population. Rows include Brussels, Maastricht, Liège, Gand, Bruges, Mons, Namur, Anvers, and Luxembourg.

On peut estimer d'après cela que la population est augmentée au moins d'un quart, depuis un siècle, mais notamment depuis 1815.

La section du régime sanitaire présente, entre autres tableaux, celui de la vaccine, pendant quatorze années, dans les diverses provinces. Cet état vaut la peine d'être médité, parce qu'il peut donner la mesure des efforts qu'il reste à faire dans chaque partie de royaume, pour éteindre un fléau si fatal à l'humanité. La Flandre occidentale est la province où l'on a vacciné le plus d'enfants. On en a vacciné annuellement 612 sur 1,000. Vient ensuite le Hainaut; la proportion est de 514 à 1,000. La Flandre orientale tient le troisième rang. On y trouve 509 enfants vaccinés sur 1,000. Le chiffre est de 488 pour le Brabant, de 484 pour le Luxembourg, de 200 pour la province d'Anvers, de 270 pour le Limbourg, de 200 pour la province de Namur, de 34 seulement pour celle de Liège. On voit quels sont les lieux où il faut stimuler le zèle des parents: c'est principalement dans les foyers industriels. Les ouvriers y montrent plus d'indifférence pour leur race que dans les contrées agricoles. Cependant il doit y avoir plus d'instruction, mais n'y aurait-il pas en même temps moins de moralité?

Nous fermons les yeux sur quelques tableaux où se lisent les misères qui naissent avec l'homme et ne meurent qu'avec lui, et nous examinerons ce qui est relatif à l'état politique du pays.

VARIÉTÉS. — BATAILLE D'OTHÉE.

Donny, de Bruxelles, et dont le prix a été fixé à 350 francs. Voilà donc une somme de 1150 francs, que la modique avance de M. le ministre a produit au musée du gouvernement.

Que l'on appelle cela « encourager les arts » nous le voulons bien, à condition que l'on nous accorde que c'est tout à fait aux dépens des amateurs de notre ville qui avaient souscrit dans de tout autres vues.

Quand nous avons affirmé que M. le ministre de l'intérieur avait refusé tout subsidie à la ville de Liège pour son exposition, nous avons donc eu raison; si la commission directrice du salon devait compter avec M. le ministre, la somme des profits ne serait pas de son côté.

Que M. le ministre ait basé son refus d'allouer toute somme au-delà de sa souscription intéressée, sur le motif qu'il aurait détourné pour cet objet une partie des fonds destinés à l'exposition nationale de Bruxelles, nous n'admettrons pas un semblable motif. Liège aussi mérite de trouver sa part de protection sur les deniers de l'état. Si le gouvernement, prodigue de faveurs envers la capitale, croit devoir lui donner une large part dans le festin, et refuser même de nous en laisser quelques miettes, que l'on cesse au moins cette jactance qui consiste à se vanter de prétendus encouragements.

L'Union prétend que la municipalité de Liège entendait conserver la propriété des tableaux que le gouvernement aurait acquis ici.

Nous ne savons trop quelle part l'administration communale a prise dans ces négociations qui ont consisté principalement dans une correspondance entre le ministre et la commission directrice de l'exposition.

Nous ignorons même entièrement qu'il ait jamais été question de cette difficulté, bien moins si elle a été réellement soulevée.

Quant à l'Académie de peinture et de sculpture, il y a au an qu'elle est décriée; les obstacles qui ont empêché jusqu'ici la réalisation de ce plan, c'est la nomination d'un Liégeois à la tête de cette institution, tandis que le ministre aurait préféré un artiste bruxellois.

Nous ne discuterons pas sur le mérite des deux candidats, ni sur les motifs qui ont fait donner la préférence à l'un sur l'autre.

Mais c'est à cette difficulté seule que l'on doit la lenteur du ministre, car c'est encore de lui qu'il s'agit dans cette affaire, à donner sa sanction au projet d'organisation de cette école.

JARDIN BOTANIQUE.

Liège, 26 août 1836.

AMM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

L'administration municipale est depuis quelque temps à la recherche d'un terrain convenable pour l'établissement d'un jardin botanique; la seconde promenade du quai Saint-Léonard, dont la superficie est d'environ quatre hectares et qu'on pourrait augmenter d'une partie de l'île qui est en face, est, si je ne me trompe, tout ce que pour un semblable établissement, on pourrait trouver de mieux dans nos environs; exposition favorable à la culture, voyez les jardins qui longent la promenade, facilité de créer les étangs nécessaires aux plantes aquatiques, les eaux de la Meuse les alimenteraient, isolement suffisant pour donner la tranquillité que réclament les études; proximité des champs pour les excursions botaniques, etc., à ces avantages, qui sont tous pour la science, il s'en joindra d'autres: économie pour la commune d'un fort capital, quelque peu de vie rendu à un quartier, qui par les constructions faites au sud de la ville, perd chaque jour de sa valeur, construction d'une gare, si souvent sollicitée par le batelage, contre les débâcles de la rivière; car, le mur à faire le long de la Meuse formera de toute nécessité un vaste bassin à Coroumeuse, où les bateaux pourront être abrités; lieu convenable et très-rapproché pour le dépôt des terres que procurera la démolition du rempart, qui se trouve entre la porte du Pont Maguin et la porte Vivegnis, etc., etc.

Si vous croyez, Monsieur le Rédacteur, que la publication de ma lettre puisse être de quelque utilité, soit aux intérêts de la science, soit aux intérêts de la cité, je vous prie de vouloir bien l'insérer dans un des prochains numéros de votre journal.

Agréé, etc. etc.

J. J. PICARD.

La décision inattendue du ministre de l'intérieur dans la question du chemin de fer, décision contraire à l'opinion émise par la régence et la chambre de commerce de notre ville, a causé une sensation pénible. On nous communique, à ce sujet, la lettre suivante qui avait été adressée au ministre par la commission et qui est restée sans réponse:

Monsieur le ministre,

La commission nommée par les habitants de Liège pour vous soumettre un nouveau tracé de direction du chemin de fer par Crivegnée, à l'honneur, monsieur le ministre, de vous adresser les plans avec un mémoire de l'auteur. De notre côté nous les accompagnons d'un mémoire appuyé de tableaux statistiques, dans lequel nous nous sommes attachés à traiter la question d'intérêt général combiné avec l'intérêt de la ville de Liège.

Nous vous prions, monsieur le ministre, de vouloir bien examiner ce travail, persuadés que vous y trouverez de puissants motifs de lui accorder la préférence sur la direction par Angleur.

Nous avons aussi la confiance que messieurs les ingénieurs, après un examen attentif, se rallieront à ce projet, et si les détails laissent quelque chose à désirer, nous croyons pouvoir compter sur le concours de leurs talents et de leur expérience pour y apporter toute la perfection désirable.

Si cependant ces messieurs ne s'y ralliaient pas, nous vous prions, ou de le soumettre à une enquête sévère, ou de vouloir bien nous accorder les moyens de le discuter en leur présence par une députation qui s'exprimerait de se rendre près de vous, au jour et heure que vous voudriez bien nous indiquer.

C'est un objet d'une importance trop majeure pour la ville de Liège, pour douter que le gouvernement ne l'examine avec la plus scrupuleuse attention.

Nous avons l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Les membres de la commission.

Liège, le 26 août 1836.

Nous avons dit que dans la dernière réunion de l'association pour l'encouragement de la littérature, M. Van Hults avait lu à l'assemblée un nouvel opuscule de M. Polain sur l'histoire de Liège, c'était le récit de la bataille d'Othée, l'un des jours néfastes de nos annales. L'auteur vient de publier son remarquable travail, dont nous allons mettre quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs.

M. Polain expose d'abord les causes des différends qui éclatèrent en 1408 entre le peuple liégeois et le prince féroce que l'histoire a baptisé du nom de Jean sans pitié, et comment celui-ci se vit forcé de se réfugier à Maestricht qui fut assiégé par les Liégeois; l'auteur continue ensuite en ses termes:

Les Liégeois continuaient à presser vivement Maestricht, quand ils apprirent que le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut s'approchaient, détruisant tout sur leur passage; ils levèrent précipitamment le siège et rentrèrent dans la cité. On tint aussitôt un grand conseil à la suite duquel le mambour fit publier au perron et dans toute la banlieue, que ceux qui pouvaient porter les armes n'avaient qu'à s'assembler le lendemain matin, au son de la grosse cloche du ban, qu'il les conduirait à l'ennemi. Il s'en trouva près de trente mille, parmi lesquels il y avait cinq à six cents cavaliers armés selon la coutume de France et cent vingt archers anglais. Ils sortirent de la ville, suivis d'une grande quantité de canons, de chars et de charrettes portant les bagages. « Mes amis, leur dit alors le sire de Perwez, je vous ai remontré plus d'une fois que livrer bataille à nos ennemis, s'était s'exposer à un grand péril; ce sont tous nobles hommes, accoutumés et éprouvés à la guerre, et qui ne sont dirigés que par une seule volonté; il n'en est pas de même chez vous, simples gens de métiers. Il eût mieux valu demeurer dans nos villes et dans nos forteresses, les laisser courir la campagne, les attaquer à notre avantage et les détruire peu à peu; mais, vous avez désiré la journée et nous y ferons de notre mieux. Soyez unis, je vous en conjure, et préparez-vous à mourir, s'il le faut, en défendant vos vies et votre pays. »

Les Liégeois s'avancèrent vers la ville de Tongres et allèrent camper dans les plaines d'Othée à une lieue de cette ville. Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut, à la tête de trente-cinq mille hommes des meilleures troupes, étaient à quelque distance. Deux cents cavaliers conduits par Robert le Roux, écuyer du duc, vinrent reconnaître la position qu'occupaient les gens des communes.

Afin de faciliter sa jonction avec les Tongrois qui avaient promis du secours, le sire Perwez avait disposé son monde sur une petite hauteur nommée communément la grande tombe d'Othée; l'étendard sacré de St. Lambert flottait majestueusement au-dessus des bannières des métiers, et malgré la supériorité de l'armée ennemie, la plus vive ardeur se manifestait dans le camp des Liégeois.

Monseigneur de Bourgogne et le comte de Hainaut rangèrent leurs gens dans une place assez avantageuse et y attendirent l'ennemi, voyant qu'il ne faisait aucun mouvement et qu'il se bornait à lancer quelques bombes, ils résolurent de l'attaquer. Mais, afin d'empêcher la jonction des Liégeois avec ceux de Tongres, le duc ordonna que cinq cents hommes d'armes à cheval et mille hommes de pied se porteraient sur le flanc et en arrière des ennemis. Avant de donner le signal, il adressa quelques mots à cette nombreuse et vaillante chevalerie qui l'entourait: « Marchez hardiment contre ces gens des communes de Liège rebelles à leur évêque et seigneur, leur dit-il, ne craignez rien de cette sottise et rude multitude qui met toute sa confiance dans son grand nombre; ce sont des gens qui ne sont propres qu'à la manufacture et à la marchandise. Il était une heure, l'armée bourguignonne s'ébranla.

Les Liégeois répondirent par des cris d'impatience et de joie aux mouvements des Bourguignons, et voyant les cinq cents cavaliers et les mille gens de pied se détacher du corps de bataille, ils pensèrent que la journée était pour eux, « Voyez les couards, s'écrièrent-ils, les voilà qui fuient. » Mais le sire de Perwez, qui connaissait la guerre, leur dit aussitôt: « Mes très chers amis, cette compagnie à cheval qui est là devant vous, ne s'enfuit pas comme vous croyez, mais quand cette autre compagnie beaucoup plus nombreuse, comme vous pouvez voir, sera venue vous assaillir et vous combattre, alors les gens à cheval arriveront en belle ordonnance vous prendre par le travers et s'efforceront de vous séparer. Ainsi mes très chers amis, nous sommes à la bataille que je vous ai toujours déconseillée et que vous avez désirée de tout votre cœur comme si vous étiez sûrs de la victoire: mettez donc votre espoir en Dieu et attaquez vaillamment vos ennemis. »

Ayant dit ces paroles, le sire de Perwez réunit une compagnie de ses meilleurs hommes d'armes, afin d'aller s'opposer à la troupe qui marchait pour les surprendre, mais les Liégeois qui ne comprenaient pas le mouvement des Bourguignons, retirèrent le mambour. « Traître, s'écrièrent-ils, est ce que tu veux passer du côté de l'ennemi, viens ici, il faut combattre et mourir avec les communes. » Perwez souffrit patiemment les injures de cette multitude ignorante; il se disposa sagement son monde, abrita ces deux ailes derrière un rempart de chariots et de bagages, plaça les chevaux sur le derrière et les hommes de trait au centre, à l'exception des archers anglais. Le mambour, Thierry son fils, et plusieurs nobles qui favorisaient la cause des gens du commun, vinrent se placer au front de la troupe.

Lorsque les deux armées furent près l'une de l'autre, le duc proféra son cri de Notre dame au duc de Bourgogne et commanda l'attaque. Saint Lambert au Seigneur de Perwez, répondirent les Liégeois en se ruant avec furie sur l'ennemi, et l'affaire devint générale.

Pendant plus d'une heure la victoire resta incertaine; les Liégeois avaient pénétré vaillamment au milieu des rangs ennemis, et luttaient corps à corps contre les puissants chevaliers bourguignons; la mêlée était affreuse. Le fort de la bataille se porta surtout du côté où se trouvait la bannière du duc; celui-ci monta sur un petit cheval, courait des uns aux autres, encourageant tout le monde et combattant avec courage au milieu des traits qui pleuvaient de toutes parts,

Quant au sire de Perwez, il avait poussé droit à la bannière de Bourgogne, en abattant tous ceux qu'il rencontrait sur son passage; on le distinguait au milieu des chevaliers ennemis, par sa haute taille et les coups terribles qu'il portait. L'évêque Thierry, un grand nombre de gens des métiers avaient suivi le mambour et combattaient à ses côtés avec une égale ardeur.

Cependant les cinq cents cavaliers et les mille gens de pied que le duc avait détachés, arrivèrent sur les Liégeois et vinrent les attaquer, ainsi que l'avait bien prévu le seigneur de Perwez. Les chariots et les bagages jetèrent un instant du désordre dans les rangs des Bourguignons, mais se ralliant aussitôt, ils tombèrent avec furie sur les gens des communes et commencèrent à en tuer un grand nombre; ils parvinrent même à séparer du gros de l'armée ennemie, un corps d'environ six mille hommes qu'ils poursuivirent dans la campagne et qu'ils détruisirent presque en entier. Revenant ensuite sur leurs pas, ils renouvelèrent l'attaque vers les derrières de l'ennemi. Ce nouveau choc décida de la victoire; sans lui, dit le chroniqueur Monstrelet, les Liégeois eussent peut-être été vainqueurs, et de l'aveu même du duc de Bourgogne, jamais on ne vit gens se battre si bien et tenir si longtemps; mais, assaillis en même temps de tous les côtés, pressés et meurtris au milieu de tous ces hommes hardis de fer, ils rompirent leurs rangs et ce ne fut bientôt plus qu'une affreuse boucherie.

On ne fit quartier à personne; le duc avait expressément recommandé d'en finir avec cette multitude rebelle. Le sire de Perwez et son fils tombèrent morts à côté de la bannière bourguignonne; le comte Henri de Salm, qui portait l'étendard de Saint Lambert, ainsi que beaucoup d'autres nobles et d'écuyers furent abattus à la même place. Les morts, dit un historien contemporain, étaient plus nombreux que les épis de blé au temps de la moisson. Il paraît certain que près de vingt mille hommes des communes périrent à cette journée, et le triste nom d'Othée, rappelant la mémoire des martyrs qui succombèrent dans ces plaines, resta comme un souvenir de vengeance dans le cœur des Liégeois, et produisit plus tard le sublime dévouement des six cents héros de Franchimont!

Le lendemain de la bataille, Jean de Bavière, escorté de treize cents hommes d'armes à cheval, quitta Maestricht et se rendit au camp des princes; on lui présenta comme un spectacle qui devait lui être agréable, la tête du seigneur de Perwez, plantée au bout d'une pique; il alla ensuite recueillir ses yeux des morts qui couvraient la campagne, et fit pendre ou écarteler quelques Haydrois qu'on découvrit cachés sur le lieu même du combat.

La nouvelle de la défaite avait été rapidement connue à Liège; elle y répandit le trouble et la consternation. Comme il ne restait aux bourgeois aucun moyen de résistance, on se décida à implorer la clémence du prince, et douze députés de la commune vinrent se prosterner aux pieds de leur seigneur. L'évêque promit de faire grâce, mais à des conditions fort dures; il demandait qu'on lui livrât un certain nombre de bourgeois, de même que les sires de Rochefort, de Seraing et la veuve du seigneur de Perwez. Il exigeait en outre que le peuple et le clergé vissent à sa rencontre faire amende honorable. On donna lecture de ces conditions à la foule assemblée devant la Violette; il fallut bien les accepter!

L'armée des princes s'approcha de Liège et vint camper à Jemeppe et sur les hauteurs de St. Gilles; le lendemain elle s'étendit dans les plaines voisines de Grâce et de Bolsée. Les bourgeois et une partie du clergé, sortant alors de la ville, par la porte de Ste. Marguerite, s'avancèrent en chemise et la tête nue à la rencontre de l'évêque. Les seigneurs de Rochefort et de Seraing, suivis de vingt-six personnes désignées par le prince, marchaient en avant; sur un signe de Jean de Bavière, le bourreau fit voler leurs têtes et les pauvres gens des métiers tombant à genoux, crièrent à différentes reprises: merci! merci! Pendant que ceci avait lieu, le sire de Jumont entra par ordre du prince dans la cité et y présidait à d'autres exécutions aussi sanglantes: il se saisit du légat de l'antipape Benoît, du suffragant de Thierry, d'un grand nombre de bourgeois et de femmes, parmi lesquelles se trouvait la dame de Perwez, et les attachant deux à deux et dos contre dos, il les fit jeter dans la Meuse du haut du Pont-des-Arches. Les noyades et les meurtres continuèrent pendant plusieurs jours. L'évêque, plutôt tigre que pasteur, dit Mezerai, ne pouvait se saouler de carnage. Leur omission n'apaisa pas sa rage sanguinaire. Quand il fut rétabli, il s'acharna non-seulement sur les coupables et sur les chefs, mais sur les femmes et sur les enfants, sur les prêtres et sur les religieux. On ne voyait tout autour de Liège et des villes qui en dépendent, que des forêts de roues et de gibets, et la Meuse regorgeait de la foule de ces malheureux qu'on y jetait deux à deux liés ensemble.

Jean sans pitié, c'est le triste nom que l'impartiale histoire lui a légué et que jamais homme ne mérita mieux que lui, Jean sans pitié parut un moment dans la cité et courut rejoindre l'armée des princes, emmenant avec lui cinq cents otages des différentes villes du pays.

Après avoir ordonné la destruction des murailles de Dinant, de Huy et d'autres places, monseigneur de Bourgogne, l'Élu et le comte de Hainaut se dirigèrent vers Lille afin d'y régler les affaires du pays de Liège; c'est là que fut prononcée le 24 octobre 1408, cette fameuse sentence qui enlevait aux communes du pays toutes leurs vieilles chartes et leurs franchises, qui supprimait les métiers et jetait au feu leurs nobles bannières, qui ravissait aux Liégeois, leurs glorieuses conquêtes de trois siècles!... Mais on n'efface pas ainsi trois siècles de la vie d'un peuple, on n'enchaîne pas ainsi son avenir, surtout quand ce peuple veut une grande et noble chose, la civilisation et la liberté!... Dix ans plus tard les Liégeois avaient déjà reconquis tous leurs privilèges; Jean de Bavière, après avoir souillé pendant plusieurs années encore le siège dont il n'était pas digne, résigna son évêché, et alla épouser Elisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine duc de Bourgogne.

Erratum. — N° d'hier, article Liège, ligne 24°, lisez La crainte de la domination cléricale.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu le renvoi fait par M. le gouverneur d'une demande du sieur H. Dubois-Mottart, tendante à obtenir l'autorisation de faire quelques changements à son moulin dit Bokay, si tué à Longdoz;

Vu la loi du 19 ventose an 6;

Arrêtent:

La demande ci-dessus analysée sera publiée et affichée sur la pierre noire de l'Hôtel-de-Ville et sur la porte de l'église de Saint-Remacle au Pont. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance, ainsi que du plan des lieux, au bureau des travaux publics pendant dix jours, terme durant lequel y seront également reçues toutes observations ou oppositions concernant cet objet.

A l'Hôtel-de-ville, le 22 août 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 AOUT.

Naissances : 2 filles.

Mariages 11, savoir: Entre Arnold Gaspard Joseph Goffard, employé devant St-Thomas, et Marie Jeanne Lovinfosse, sans profession, même rue — Henri Joseph Orban, menuisier, à Chaudfontaine, et Marie Elisabeth Bastin, sans profession, rue Royale. — Etienne Lambrecht, armurier, au Thier à Liège, et Marguerite Douha, cultivatrice, même rue, veuve d'Antoine Libert. — Laurent Joseph Colard, journalier, en Bêché, et Marie Anne Joseph Goulet, journalière, même rue. — Joseph Maréchal, journalier, rue St-Nicolas, et Marguerite Ronné, journalière, même rue. — Marie Adolphe Thiry, menuisier, Outre-Meuse, et Marguerite Couche, sans profession, rue Roture, veuve de Jean François Mare dit Bailly. — François Bechet, armurier, faubourg St-Gilles, et Marie Joseph Colin, journalière, même faubourg. — Noël Barré, journalier, à Liers, et Marie Craindor, journalière, faubourg Ste-Walburge. — Pierre François Antoine Guillaume Debehr, sans profession, rue St-Severin, et Lambertine Florence Ghaye, sans profession, rue St-Severin. — Jean Joseph Félix Micha, chef de bureau à la régence, rue sur Meuse à l'Eau, et Marie Françoise Louise Gertrude Pirotte, sans profession, derrière l'Hôtel de Ville. — Louis Godefroid Corombelle, portefaix, rue Pectuse, et Marie Anne Redotez, journalière, même rue.

Décès : 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Lambert Dumont, âgé de 65 ans, cordonnier, rue de la Sirène, célibataire. — Josse Debecker, âgé de 21 ans, soldat au neuvième régiment de ligne en garnison en cette ville. — Marie Elisabeth Borguet, âgée de 67 ans, tricoteuse, Grande Bèche, veuve de Pierre Jean Jeunehomme. — Marguerite Thérèse Dejardin, sans profession, âgée de 41 ans, rue Pont d'Ille.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La personne qui aurait fait enlever par erreur UNE PARTIE de 18 BARRES FER de 40 lignes sur 8 marqués P.C.R. n° 696 kilog., est priée d'en donner avis, rue porte St-Léonard, n. 617, ou à M. A. A. GRISARD, en Henne. N. B. Cette partie de fer a été déchargée au port de la Goffe le 16 courant. 958

On DEMANDE UNE TRENTAINE D'OUVRIERS MENUISIERS qui recevront de très-bonnes journées. S'adresser rue Hors-Château, n° 490. 954

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

SURENCHERE A RECEVOIR,

SUR

UNE MAISON, RUE St-SEVERIN, N° 533, A LIÈGE.

Jusqu'inclus le 7 SEPTEMBRE 1836, on peut surenchérir d'un 20° sur la somme de 7,600 francs, formant provisoirement, le prix d'adjudication de ladite maison, dont la location annuelle s'élève à 550 francs.

S'adresser à M° PARMENTIER, notaire à Liège. 960

FABRIQUE DE HERSTAL.

LOCATION AUX ENCHÈRES.

MERCREDI sept septembre 1836, à neuf heures précises du matin, à l'hôtel de ville de Herstal, le notaire MOXHON, de résidence à Liège, procédera à la location aux enchères des BIENS appartenant à la FABRIQUE DE HERSTAL, situés sous les communes de Herstal, Voltem, Vivegnis, Oupeye et Milnorte.

S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire MOXHON, rue Hors Château, à Liège. 953

HENRI REINGANUM, banquier à Francfort s/M.

Prix de l'action.

20 francs.

VENTE PAR ACTIONS DE SIX PROPRIÉTÉS EN AUTRICHE.

1° 2° DEUX PALAIS à Vienne. 3° La terre et le Château de MERLHOF en Styrie. 4° La Côte de FAAL avec ses riches vignobles. 5° La Terre de ROSBACH en Styrie, et la dîme de 50 biens-fonds. 6° Les Vignobles de DORN. En outre, 24,913 gains en argent de fl. 20,000, 10,000, 8,000, 5,000, etc. Prix de l'action 20 francs. Pour 120 frs. sept actions dont une rouge, qui concourt à un tirage privilégié de primes considérables. Le gain de Merlhof est exclusivement destiné aux actions rouges. Pour recevoir le prospectus français ou des actions, on est prié d'écrire directement sans affranchir à

HENRI REINGANUM, Banquier et Receveur général, A FRANCFORT Sur Mein.

Le bulletin des Numéros gagnans sera adressé aux actionnaires franc de port.

VENTE DE BELLE BASPE

Le lundi 5 septembre 1836, vers les 10 heures du matin, M. le comte Leopold de Lannoy de Clorveau, fera vendre une quantité de portions de raspe croissant dans ses propriétés de la Neuville en Condroy par le ministère de M° THO. NON notaire audit lieu. A CRÉDIT. 928

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — Avis.

Le sieur L. Broutin demande l'autorisation de maintenir au faubourg St-Laurent, n° 1078, un établissement destiné à la fabrication de noir animal.

Le sieur V. J. Drapier, celle d'établir une briqueterie permanente sur un terrain qui lui appartient au pré de St-Denis.

Opposition peut être adressée à l'administration dans le délai de quinze jours et par écrit.

Liège, le 22 août 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 24 AOUT.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5%, 1er nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1834, Banque de Belg., and values.

LONDRES, LE 23 AOUT.

Table of London market data including 3 1/2% consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différés., Passives., Russie., Brésil. Empr. 1834., and values.

AMSTERDAM, LE 24 AOUT.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2%, Différés., Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-E. nouvelle, Russie, H. et Cr. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Polone. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito gr., Dette différ. anc., nouv., Russie, passiv., Autriche. Métal. 5., and values.

ANVERS, LE 25 AOUT.

Table of Antwerp market data including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métal., Lots de fl. 400., de fl. 250., de fl. 500., Polone. Lots fl. 300., fl. 600., BRÉSIL. E. à L. 1824, ESPAG. Empr. 1834., D. diff. 1834., D. p. 1834., Dette diff., and values.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including ANVERS, NAPLES, PARIS, ROTTERDAM, BRUXELLES, and values.

Malgré la hausse de Londres. Les fonds d'Espagne ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 30 3/4, 1/2 3/8 et reste 30 1/2 argent.

Il y avait 1/8 0/0 de baisse hier à Paris.

Pétite rue de la Bourse, à 2 3/4 heures.

Ardoin 30 1/2 cours.

BRUXELLES, LE 25 AOUT.

Table of Brussels market data including Dette active, Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de cvp., Ban. de Belgique, So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Baug. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horru., Sclessin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ogrée, Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourn. des Vennes., St-Léonard., Verreries Charleroi., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., Inscr., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome., and values.

PLACE D'ANVERS, LE 25 AOUT.

Café. — Prix soutenus pour les Brésil, sans variation sur les autres sortes.

Coton. — Sans affaires. Les prix élevés que demandent les détenteurs paralysent les transactions.

Sucre raffiné. — Soutenu et fort peu de marchandise au marché.

Potasse. — Stationnaire.

Huile de baleine. — Par continuation point d'affaires.

Indigo. — Sans transactions, mais prix fermes.

VENTES.

Sucre brut. — 30 caisses Havane blend à fl. 24 5/8 national. — 70 caisses dito dito à fl. 22 1/2.

Café. — 100 balles Batavia de 33 1/2 à 34 cents. — 50 dito Sumatra à 30 cents.

Riz. — 400 balles Bengale à fl. 9 1/4.

Tabac. — 70 sarrons Cuba, prix non cité.

VENTE PUBLIQUE.

Café. — 222 balles Java sain, ont été adjudgées de 66 1/2 à 67 cents.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 25 AOUT 1836.

Froment, l'hectolitre, fr. 46 07.

Froment nouveau, l'hectolitre, 44 73.

Seigle, id. 44 27.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.